

Conseil Municipal du 30 mars 2021 COMPTE RENDU

Le trente mars deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Laurent AUGER, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 23 mars 2021 par le maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 14 votants : 14

Etaient présents : AUGER Laurent, VALTER Francis, PAUL Patrice, MUNIER Laetitia, Brigitte ROUILLON, RABOIN Sabine, MERVEN Patrick, LEFORT Carole, ROUILLON Thierry, CUVILLIER Alexis, CUVILLIER Emilie, DELETANG Alain, SIMONNET Claire, PETIT Stéphanie,

Etait absente Rose-Marie PICOT

Emilie CUVILLIER a été désignée comme secrétaire de séance. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h40.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 février 2021,

Une minute de silence a été faite suite au décès de monsieur Marcel Bruandet.

1. <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN LOCAL A</u> L'INVESTISSEMENT (DSIL) 2021

Après présentation des projets de la commune éligibles à la DSIL, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de solliciter au titre de la DSIL 2021 une subvention au taux maximum pour les opérations suivantes : Le projet « Cœur de Folie » qui consiste à aménager, redynamiser une partie du centre bourg (site des anciens ateliers, ensemble des bâtiments de la Cour Vaussion et des rues adjacentes) en préservant le patrimoine public en vue d'augmenter l'attractivité de la commune, le projet de récupération des eaux de pluie, notamment par l'achat de la structure de stockage et sa protection à proximité du stade de football, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Espace Tharonne à condition que ces travaux soient bien réalisés en 2021 et a autorisé le maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

2. DEMANDE DE FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2021 (FIPD)

Après présentation par Madame Laetitia Munier du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville" dans lequel est prévu un volet dit « Sécurisation des établissements scolaires », le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de répondre à l'appel à projet FIDP 2021 pour solliciter une subvention au taux maximum pour l'installation d'un système anti-intrusion à l'école, à l'accueil de loisirs, au restaurant municipal, pour la sécurisation de l'accès à l'école (nouveau portail sécurisé) et a autorisé le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers

3. PRESTATIONS DE SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire ayant rappelé que conformément à l'article L211- 22 du code rural, la commune devait prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats, notamment en prescrivant que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L 211-25 et L 211-26 du code rural, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de signer un contrat de service avec la commune de Lamotte-Beuvron pour la gestion de la fourrière animale.

4. CESSION DE TERRAINS - Z.A. LA TROCHERIE

Monsieur le maire ayant informé l'Assemblée que la division et le bornage des deux dernières parcelles appartenant à la commune située dans la Z.A. de la Trocherie ayant été réalisés, il a proposé de la vente de ces terrains. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Maire à vendre les terrains communaux cadastrés Al 1018 pour une superficie de 777 m² et Al 1020 d'une superficie de 888 m² au prix de 4,50€ HT le m² et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5. JURY D'ASSISE 2022

Comme chaque année, trois personnes doivent être tirées au sort parmi la liste électorale et seront susceptibles d'être appelées comme jurés d'Assises au titre de l'année 2022. Après tirage au sort, ont été retenus pour faire partie de la liste du jury d'Assises 2022, Monsieur José MATEOS, Mesdames Valérie MERVEN et Laurence ROQUES.

5. INFORMATIONS DIVERSES

♥ Vaccinations COVID

Le service administratif de la mairie aide à la prise de rendez-vous sur le site doctolib, en lien avec la mairie de Lamotte-Beuvron. Le nombre de personnes de plus de 75 ans vaccinées s'élève à 45 personnes. En attente de rendez-vous, 19 personnes de plus de 75 ans et 12 personnes de moins de 75 ans. 90% ont été eu leur rendez-vous programmé à l'Institut Médical De Sologne à Lamotte-Beuvron et 10% à Romorantin.

Le maire a remercié mesdames Paulette Daubisse, Martine Dupas, Martine Samat et Messieurs Jean-Claude Foucher et Patrice Paul pour avoir assuré bénévolement des permanences pour l'accueil au centre de vaccination de l'IDMS.

Section Conseil d'école du 18 mars 2021

Madame Laetitia Munier a informé que l'effectif de l'école actuellement de 91 enfants devrait passer à 85 élèves à la prochaine rentrée scolaire. Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été présenté, document qui regroupe notamment différentes fiches dont une concerne le système anti intrusion voté précédemment.

Fête du court métrage

Comme chaque année, la commune a offert une séance de cinéma dans le cadre de la fête du court métrage pour les élèves de l'école du Bois Fraisier, de la petite section de maternelle au CM2. Ces séances organisées par Anne-Karen Mailliat-Truppa, ont eu lieu le mardi 23 mars dans la salle du conseil municipal et tout cela dans le respect des gestes barrières.

Suite du rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète

Monsieur le Maire et monsieur Francis Valter ont rencontré mme la sous-préfète le lundi 29 mars afin d'évoquer la situation financière de la commune. Cette dernière a précisé que la commune de Chaumont sur Tharonne n'était pas dans la liste des communes signalées en difficulté. Ont été revus les dossiers à prioriser pour les demandes de subvention de l'Etat et mme la Sous-Préfète a conseillé de déposer plutôt des petits projets pour la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et des projets plus importants pour la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). Le projet « Les promenades du Mardelay» a été reporté à l'an prochain ; la réserve de stockage d'eau a été placée en deuxième position dans les demandes, après le projet « Cœur de Folie », et en troisième position « les tableaux numériques» . Mme la Sous-Préfète a également conseillé de déposer un projet plus global l'année

prochaine pour tout ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments publics et en particulier celui de l'école.

Par ailleurs, monsieur le Maire et monsieur Valter ont également rencontrer une chargée de mission au Syndicat du Pays de Grande Sologne pour connaître les possibilités de subvention. On est actuellement en attente du renouvellement du contrat Etat—Région et de celui des programmes avec l'Europe. Le Projet « Les promenades du Mardelay » devrait correspondre avec l'aspect biodiversité à un programme LEADER (fonds européens).

Pas de question

FIN DE SEANCE - 20H40

Fait à Chaumont-sur-Tharonne, le 02/04/2021